

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-213

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-061-2021**

Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT - REALISATION D'UN PARKING ET REAMENAGEMENT D'UN ÎLOT DE GIRATION POUR LES VEHICULES DE TRANSPORTS SCOLAIRES, SUR LA COMMUNE DE MONCAUT.

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

Albret Communauté et la commune de Moncaut ont décidé de réaliser des travaux pour créer un parking dans la rue du Jeu de Boule et réaménager un îlot pour faciliter la giration des véhicules de transports scolaires au niveau du Monument aux Morts, place des Anciens Combattants.

Les travaux relèvent exclusivement de la compétence d'Albret communauté ; en revanche il est décidé d'une participation financière de la commune de Moncaut, objet de la présente décision.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de financement concernant les travaux de réalisation d'un Parking et de réaménagement d'un îlot de giration pour les transports scolaires avec la commune de Moncaut.

Fait à NERAC, le **29 AVR. 2021**

Le Président,

Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire